



24 janvier 2017

(17-0460)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE  
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La communication ci-après, datée du 24 janvier 2017 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande de la République démocratique du Congo pour l'information des Membres.

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36) et WT/L/931, le gouvernement de la République démocratique du Congo a l'honneur de notifier ses engagements de la catégorie A au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges, à savoir:

<b>Article</b>	<b>Titre</b>
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur
Article 2.2	Consultations
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés
Article 5.2	Rétention
Article 5.3	Procédures d'essai
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités
Article 7.9	Marchandises périssables
Article 10.3	Utilisation des normes internationales
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane
Article 11	Liberté de transit
Article 12	Coopération douanière